

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-douzième session**

Bangkok, 15-19 mai 2016

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: politiques macroéconomiques, réduction de la pauvreté et développement inclusif**Rapport du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable sur sa douzième session*****Résumé*

La douzième session du Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD) s'est tenue à Bangkok le 19 février 2016. À cette occasion, le Conseil a passé en revue les activités du Centre en 2015, sa situation administrative et financière, les domaines d'action proposés et son orientation stratégique.

Le Conseil d'administration a approuvé les activités et réalisations du Centre depuis sa onzième session, l'état financier pour 2015, le plan-cadre de ses activités pour 2016-2018 et son plan de travail pour 2016. Il s'est félicité des résultats obtenus par le Centre, qui était devenu au fil des années un centre de savoir sur l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire par l'agriculture durable dans la région Asie-Pacifique.

Le Conseil d'administration a reconnu que les activités du Centre étaient des plus pertinentes pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour les objectifs de développement durable. Comme à sa onzième session, il a recommandé que le Centre poursuive ses activités en tant qu'institution régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bogor (Indonésie).

Le Conseil d'administration a souligné qu'il était essentiel de renforcer le sentiment d'appropriation du Centre parmi les membres du Conseil ainsi que les autres États membres et membres associés de la CESAP. Il a formulé les recommandations ci-après pour maintenir et accroître le financement et les activités du Centre à l'avenir:

- a) Il faudrait veiller à ce que les activités du Centre restent pertinentes pour les besoins des États membres et y soient mieux adaptées;
- b) Le secrétariat du Centre devrait consolider le plan d'activité pour 2016-2018;
- c) Tous les membres du Conseil d'administration devraient être instamment priés de donner pleinement suite, dans les meilleurs délais, à la recommandation formulée précédemment par le Conseil et adoptée à sa huitième session, à savoir que les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire portent leurs contributions volontaires à 30 000 dollars et les pays les moins avancés à 7 000 dollars. Les autres États membres pourraient également envisager d'accroître les contributions versées au Centre;

* E/ESCAP/72/L.1.

** Le présent document est publié sans avoir été soumis au service de l'édition.

d) Le pays hôte devrait maintenir et accroître l'appui financier qu'il apporte au Centre, notamment grâce à des contributions en nature;

e) Les membres du Conseil d'administration et le secrétariat de la CESAP devraient attirer davantage l'attention sur le fait que le travail et les activités du Centre intéressent tous les membres et membres associés de la CESAP;

f) La CESAP devrait s'employer à nouer des relations avec les dirigeants politiques pertinents au sein des États membres pour assurer le financement du Centre;

g) Le Centre devrait redoubler d'efforts pour que de nouveaux projets bénéficient d'un appui extrabudgétaire, en s'adressant à des donateurs multilatéraux et aux États membres de la CESAP qui ne font pas partie du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a noté la volonté du pays hôte, l'Indonésie, de consolider le Centre et de lui permettre de devenir une institution régionale de premier plan de la CESAP. Il a également noté que le Gouvernement indonésien avait confirmé qu'il augmenterait la contribution en nature versée au Centre.

Le Conseil d'administration a noté que le secrétariat examinerait les futures possibilités d'action du Centre à la soixante-douzième session de la Commission, en fonction des progrès accomplis pour mobiliser des contributions volontaires supplémentaires auprès des États membres.

Le Conseil d'administration a accepté, avec quelques modifications, le texte révisé des statuts du Centre qui était proposé et a soumis les statuts révisés à la Commission, pour approbation à sa soixante-douzième session.

La Commission pourra juger utile d'examiner les questions mentionnées ci-dessus et de présenter des recommandations quant à l'action à mener en matière de réduction de la pauvreté par l'agriculture durable dans la région.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention	3
II. Compte rendu des travaux.....	5
A. Activités du Centre et résultats obtenus depuis la onzième session du Conseil d'administration.....	5
B. Situation administrative et financière du Centre	6
C. Domaines d'action proposés du Centre	6
D. Examen et révision des statuts du Centre.....	9
E. Date et lieu de la prochaine session du Conseil d'administration.....	9
F. Questions diverses... ..	9
G. Adoption du rapport	10
III. Organisation de la session.....	10
A. Ouverture, durée et organisation de la session.....	10
B. Participation.....	10
C. Élection du Bureau	11
D. Ordre du jour	11
 Annexes	
I. Texte révisé des statuts du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en Asie et dans le Pacifique.....	12
II. État financier du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015.....	16

III.	État financier du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015 par élément de projet	17
IV.	Contributions en espèces pour l'appui institutionnel reçues au cours de l'année 2015	18

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Conseil d'administration reconnaît que les activités du Centre sont des plus pertinentes pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour les objectifs de développement durable. Comme à sa onzième session, il recommande que le Centre poursuive ses activités en tant qu'institution régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bogor (Indonésie) et prie instamment tous les États membres et membres associés de la CESAP de lui offrir un appui pour qu'il se développe encore davantage.

2. Le Conseil d'administration se félicite des résultats obtenus par le Centre, qui est devenu ces dernières années un centre de savoir sur l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire par l'agriculture durable dans la région Asie-Pacifique. Il recommande que les connaissances et les ressources produites par le Centre au titre de ses projets fassent l'objet d'une plus large diffusion. Il suggère également que le CRPAD s'efforce de collaborer avec des institutions œuvrant dans le domaine de la coopération Sud-Sud.

3. Le Conseil d'administration souligne qu'il est essentiel de renforcer le sentiment d'appropriation du Centre parmi les membres du Conseil ainsi que les autres États membres et membres associés de la CESAP.

4. S'agissant des mesures permettant de maintenir et d'accroître le financement du Centre, le Conseil d'administration recommande ce qui suit:

a) Il faudrait veiller à ce que les activités du Centre restent pertinentes pour les États membres et soient mieux adaptées à leurs besoins, en sollicitant l'avis des États membres sur les activités au titre des programmes devant être inscrites dans le plan de travail annuel du Centre.

b) Le secrétariat du Centre devrait être prié de consolider le plan d'activité pour 2016-2018, en s'attachant en particulier aux activités et programmes présentant une utilité pour les États membres et permettant d'attirer un financement à l'appui du Centre. Le Conseil d'administration souhaite que le Centre parvienne à obtenir durablement l'appui financier des États membres et autres parties prenantes, tout en s'assurant que ses activités et programmes sont alignés sur les besoins des États membres et seront utiles à ces derniers. En ce qui concerne la mobilisation d'un appui financier, le Centre devrait mettre au point une stratégie claire et systématique pour faire en sorte que les acteurs concernés fournissent durablement les ressources voulues.

c) Tous les membres du Conseil d'administration devraient être instamment priés de donner pleinement suite, dans les meilleurs délais, à la recommandation formulée précédemment par le Conseil et adoptée à sa huitième session, à savoir que les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire portent leurs contributions volontaires à 30 000 dollars et les pays les moins avancés à 7 000 dollars. Les autres États membres pourraient également envisager d'accroître les contributions versées au Centre. En outre,

des contributions en nature pourraient être faites, telles que services consultatifs et activités de renforcement des capacités et de formation¹.

d) Parallèlement, le pays hôte devrait être invité à maintenir et accroître son appui financier au Centre, en particulier au moyen de contributions en nature. Le pays hôte devrait aussi être invité à contribuer, à l'issue de délibérations et s'il l'accepte, au renforcement du Centre dans une mesure à déterminer ultérieurement avec le Gouvernement indonésien, pour donner au Centre les moyens d'atteindre ses objectifs.

e) Les membres du Conseil d'administration et le secrétariat de la CESAP devraient attirer davantage l'attention sur le fait que le travail et les activités du Centre intéressent aussi tous les membres et membres associés de la CESAP.

f) La CESAP devrait s'employer à nouer des relations avec les dirigeants politiques pertinents au sein des États membres pour assurer le financement du Centre.

g) En attendant, tous les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres et membres associés de la CESAP devraient être invités à proposer au moins une activité de renforcement des capacités ou un projet de recherche conforme au mandat du Centre et fondé sur les besoins des États membres.

h) Le Centre devrait être encouragé à redoubler d'efforts pour que de nouveaux projets bénéficient d'un appui extrabudgétaire, en s'adressant à des donateurs multilatéraux et aux États membres de la CESAP qui ne font pas partie du Conseil d'administration. Ces projets devraient être conçus à l'appui de la coopération régionale dans les domaines relevant du mandat du Centre et répondre aux priorités des États membres.

5. Le Conseil d'administration note la volonté du pays hôte, l'Indonésie, de consolider le Centre et de lui permettre de devenir une institution régionale de premier plan de la CESAP. Il note également que le Gouvernement indonésien a confirmé qu'il augmenterait la contribution en nature versée au Centre.

6. Le Conseil d'administration note que le secrétariat examinera les futures possibilités d'action du Centre à la soixante-douzième session de la Commission qui se tiendra en mai 2016, en fonction des progrès accomplis pour mobiliser des contributions volontaires supplémentaires auprès des États membres.

7. Le Conseil d'administration suggère que le Centre envisage de mener à l'avenir des activités concernant i) les catastrophes naturelles et l'agriculture et ii) l'impact du changement climatique sur la production agricole, et apporte également un appui aux États membres pour qu'ils examinent la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1 et 2.

¹ Au cas où les États membres ne donneraient pas à la CESAP d'indications concernant les contributions supplémentaires visées ci-dessus d'ici à la soixante-douzième session de la Commission en mai 2016, le secrétariat de la CESAP devrait engager une consultation intergouvernementale pour étudier la non-reconstitution éventuelle du Centre en tant qu'institution indépendante et examiner d'autres moyens de lui permettre de poursuivre ses activités dans les domaines relevant de son mandat, à savoir la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural par l'agriculture durable. Il serait notamment possible 1) de fusionner le Centre avec le Centre pour la mécanisation agricole durable situé en Chine et 2) d'intégrer les activités du Centre dans celles de divisions organiques de la CESAP à Bangkok, telles que la Division de l'environnement et du développement.

8. Le Conseil d'administration accepte le texte révisé des statuts du Centre qui est proposée et soumet à la Commission, pour approbation à sa soixante-douzième session qui se tiendra en mai 2016, les statuts révisés tels que figurant à l'annexe I; les modifications visent à:

- a) Supprimer la disposition relative au comité technique du Centre;
- b) Veiller à ce que les membres du Conseil d'administration soient représentés par les ministères d'exécution compétents;
- c) Considérer que le Centre sera financé principalement par des ressources extrabudgétaires;
- d) Garantir que le Centre développe ses capacités d'aider les États membres avec efficacité et efficacité;
- e) Encourager tous les membres et membres associés de la CESAP à verser régulièrement chaque année, à titre volontaire, les contributions nécessaires au fonctionnement du Centre.

II. Compte rendu des travaux

A. Activités du Centre et résultats obtenus depuis la onzième session du Conseil d'administration

(Point 4 de l'ordre du jour)

9. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la Directrice du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable au Conseil d'administration (E/ESCAP/CAPSA/GC(12)/2, section III). Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Président.

10. Le personnel du CRPAD a présenté une vue d'ensemble des réalisations du Centre depuis la onzième session du Conseil d'administration en ce qui concerne deux projets extrabudgétaires, à savoir: i) le Réseau pour le transfert des connaissances sur les technologies agricoles durables et l'amélioration des liens avec les marchés en Asie du Sud et du Sud-Est (SATNET Asia), bénéficiant de l'appui de l'Union européenne; et ii) le Programme de développement économique et social intégré en milieu rural destiné à améliorer les moyens de subsistance dans la zone aride du Myanmar, bénéficiant de l'appui du Fonds d'affectation spéciale « Modes de subsistance et sécurité alimentaire ». Les réalisations marquantes au titre d'activités financées par d'autres sources ont également été présentées.

11. Les représentants des membres ci-après du Conseil d'administration ont fait une déclaration: Fidji, Indonésie, Malaisie, Pakistan et Sri Lanka.

12. Le Conseil d'administration s'est félicité des résultats obtenus par le Centre, qui était devenu ces dernières années un centre de savoir sur l'atténuation de la pauvreté et la sécurité alimentaire par l'agriculture durable dans la région Asie-Pacifique. Il a recommandé que les connaissances et les ressources dégagées de projets tels que SATNET Asia et celui financé par le Fonds d'affectation spéciale « Modes de subsistance et sécurité alimentaire » fassent l'objet d'une plus large diffusion. Il a suggéré également que le CRPAD s'efforce de collaborer avec des institutions œuvrant dans le domaine de la coopération Sud-Sud, telles que le Centre du Mouvement des pays non alignés pour la coopération technique Sud-Sud, situé en Indonésie, et d'autres organisations et groupes de réflexion pertinents.

13. Le Conseil d'administration a suggéré suggère que le Centre envisage de mener à l'avenir des activités concernant i) les catastrophes naturelles et l'agriculture et ii) l'impact du changement climatique sur la production agricole, et apporte également un appui aux États membres pour qu'ils examinent la mise en œuvre des objectifs de développement durable, notamment les objectifs 1 et 2. Il a exhorté le Centre à intensifier ses activités dans la sous-région du Pacifique. Le Conseil a invité en outre les États membres à proposer de nouveaux domaines d'activité pour que le Centre les examine.

14. Le Conseil d'administration a recommandé que les programmes de renforcement des capacités soient ouverts autant que possible à des participants venant de différents pays de la région.

B. Situation administrative et financière du Centre

(Point 5 de l'ordre du jour)

15. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la Directrice du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable au Conseil d'administration (E/ESCAP/CAPSA/GC(12)/2, section V). Ce point de l'ordre du jour a été présenté par le Président.

16. Le personnel du Centre a fait un tour d'horizon de la situation financière du Centre, s'agissant notamment du budget ordinaire et des dons versés au Centre à l'appui de la coopération technique, de l'état des dépenses totales en 2015, des besoins financiers pour l'année et des efforts de mobilisation d'un financement.

17. Les représentants des membres ci-après du Conseil d'administration ont fait une déclaration: Indonésie, Malaisie, Pakistan et Sri Lanka.

18. Le représentant de la Malaisie a indiqué que son pays était déterminé à maintenir sa contribution au Centre au niveau actuel de 10 000 dollars par an. Une proposition visant à relever ce niveau est en attente d'approbation. La Malaisie propose en outre de verser une contribution en nature au Centre au titre du renforcement des capacités.

19. Les représentants de Sri Lanka et du Pakistan ont aussi indiqué que des propositions visant à verser des contributions volontaires au Centre étaient actuellement examinées par leurs gouvernements respectifs.

20. Le représentant des Fidji a indiqué que son pays avait intégralement versé les contributions dues, y compris le montant à acquitter pour l'exercice financier en cours, et il a vivement encouragé les membres du Conseil d'administration à envisager de faire de même.

C. Domaines d'action proposés du Centre

(Point 6 de l'ordre du jour)

21. Le Conseil d'administration était saisi du rapport de la Directrice du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable au Conseil d'administration (E/ESCAP/CAPSA/GC(12)/2, section IV). Le Président a invité le Directeur de la Division de l'environnement et du développement de la CESAP à animer une table ronde sur la situation et l'orientation stratégique du Centre et son orientation.

22. La Chef de la section des politiques de l'environnement et du développement de la Division de l'environnement et du développement de la

CESAP, qui assure l'appui technique du Centre, a fait une présentation mettant en lumière l'avantage comparatif du CAPSA en tant qu'institution régionale de la CESAP, en particulier s'agissant de l'appui qu'il peut offrir aux États membres pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Elle a aussi évoqué les grandes lignes du plan-cadre des activités du Centre pour 2016-2018, portant en particulier sur les travaux d'analyse, le renforcement des capacités et la coopération régionale ; le plan de travail du Centre pour 2016; et les principales questions d'ordre financier intéressant le Centre. Elle a souligné qu'il était nécessaire d'accroître considérablement les contributions volontaires et les engagements sur plusieurs années des États membres pour que le Centre puisse continuer de fonctionner en tant qu'institution régionale indépendante.

23. Le Président d'un sous-comité placé sous la présidence des Fidji et composé de l'Indonésie, de la Malaisie et du Pakistan, qui avait été constitué à la onzième session du Conseil d'administration pour examiner les mesures qui permettraient de maintenir et d'accroître à l'avenir le financement et les activités du Centre, a présenté le rapport du sous-comité, y compris ses recommandations au Conseil d'administration.

24. Les représentants des pays membres ci-après du Conseil d'administration ont fait une déclaration: Bangladesh, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

25. Le Conseil d'administration a reconnu que les activités du Centre étaient des plus pertinentes pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et pour les objectifs de développement durable. Comme à sa onzième session, il a recommandé que le Centre poursuive ses activités en tant qu'institution régionale de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bogor (Indonésie) et a instamment prié tous les États membres et membres associés de la CESAP à aider le Centre à se développer davantage encore.

26. Le Conseil d'administration a souligné qu'il était important de renforcer le sentiment d'appropriation des États membres du Conseil d'administration ainsi que des autres États membres de la CESAP à l'égard du Centre.

27. Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité les recommandations ci-après du Sous-comité:

a) Il faudrait veiller à ce que les activités du Centre restent pertinentes pour les États membres et soient mieux adaptées à leurs besoins, en sollicitant l'avis des États membres sur les activités au titre des programmes devant être inscrites dans le plan de travail annuel du Centre.

b) Le secrétariat du Centre devrait être prié de consolider le plan d'activité pour 2016-2018, en s'attachant en particulier aux activités et programmes présentant une utilité pour les États membres et permettant d'attirer un financement à l'appui du Centre. Le Conseil d'administration souhaite que le Centre parvienne à obtenir durablement l'appui financier des États membres et autres parties prenantes, tout en s'assurant que ses activités et programmes sont alignés sur les besoins des États membres et seront utiles à ces derniers. En ce qui concerne la mobilisation d'un appui financier, le Centre devrait mettre au point une stratégie claire et systématique pour faire en sorte que les acteurs concernés fournissent durablement les ressources voulues.

c) Tous les membres du Conseil d'administration devraient être instamment priés de donner pleinement suite, dans les meilleurs délais, à la recommandation formulée précédemment par le Conseil et adoptée à sa

huitième session, à savoir que les pays en développement et les pays à revenu intermédiaire portent leurs contributions volontaires à 30 000 dollars et les pays les moins avancés à 7 000 dollars. Les autres États membres pourraient également envisager d'accroître les contributions versées au Centre. En outre, des contributions en nature pourraient être faites, telles que services consultatifs et activités de renforcement des capacités et de formation².

d) Parallèlement, le pays hôte devrait être invité à maintenir et accroître son appui financier au Centre, en particulier au moyen de contributions en nature. Le pays hôte devrait aussi être invité à contribuer, à l'issue de délibérations et s'il l'accepte, au renforcement du Centre dans une mesure à déterminer ultérieurement avec le Gouvernement indonésien, pour donner au Centre les moyens d'atteindre ses objectifs.

e) Les membres du Conseil d'administration et le secrétariat de la CESAP devraient attirer davantage l'attention sur le fait que le travail et les activités du Centre intéressent aussi tous les membres et membres associés de la CESAP.

f) La CESAP devrait s'employer à nouer des relations avec les dirigeants politiques pertinents au sein des États membres pour assurer le financement du Centre.

g) En attendant, tous les membres du Conseil d'administration ainsi que les membres et membres associés de la CESAP devraient être invités à proposer au moins une activité de renforcement des capacités ou un projet de recherche conforme au mandat du Centre et fondé sur les besoins des États membres.

h) Le Centre devrait être encouragé à redoubler d'efforts pour que de nouveaux projets bénéficient d'un appui extrabudgétaire, en s'adressant à des donateurs multilatéraux et aux États membres de la CESAP qui ne font pas partie du Conseil d'administration. Ces projets devraient être conçus à l'appui de la coopération régionale dans les domaines relevant du mandat du Centre et répondre aux priorités des États membres.

28. Le représentant de l'Indonésie a souligné que son pays était déterminé à consolider le Centre pour lui permettre de devenir une institution régionale de premier plan de la CESAP. Il a confirmé que le Gouvernement indonésien accroîtrait sa contribution en nature au Centre. Il a recommandé au secrétariat de continuer de communiquer activement avec le pays hôte et de le consulter en vue d'accroître le financement du Centre. Le représentant de l'Indonésie a également suggéré que le secrétariat envisage la possibilité de faire appel à des chercheurs du pays hôte pour abaisser les coûts de fonctionnement du Centre.

29. Le Président a noté qu'une communication du secrétariat de la CESAP avait été envoyée à tous les États membres pour solliciter le versement de contributions volontaires aux institutions régionales de la CESAP. Il a exhorté les membres du Conseil à donner suite à cette communication en examinant avec leurs administrations respectives les possibilités de contribuer au Centre. Il a suggéré également que la

² Au cas où les États membres ne donneraient pas à la CESAP d'indications concernant les contributions supplémentaires visées ci-dessus d'ici à la soixante-douzième session de la Commission en mai 2016, le secrétariat de la CESAP devrait engager une consultation intergouvernementale pour étudier la non-reconduction éventuelle du Centre en tant qu'institution indépendante et examiner d'autres moyens de lui permettre de poursuivre ses activités dans les domaines relevant de son mandat, à savoir la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et le développement rural par l'agriculture durable. Il serait notamment possible 1) de fusionner le Centre avec le Centre pour la mécanisation agricole durable situé en Chine et 2) d'intégrer les activités du Centre dans celles de divisions organiques de la CESAP à Bangkok, telles que la Division de l'environnement et du développement.

soixante-douzième session de la Commission donnerait l'occasion aux États membres d'annoncer des contributions volontaires au Centre.

30. Le Président a noté que le secrétariat examinerait les futures possibilités d'action du Centre en fonction des progrès accomplis pour mobiliser des contributions volontaires supplémentaires auprès des États membres d'ici à la soixante-douzième session de la Commission, qui se tiendrait en mai 2016.

31. Le Président a prié le secrétariat de diffuser le plan de travail du Centre un ou deux mois à l'avance afin que les membres du Conseil d'administration aient suffisamment de temps pour consulter leurs administrations sur l'orientation des travaux du Centre et puissent formuler des propositions concrètes relatives aux contributions en espèces ou en nature à l'appui des activités prévues.

32. Le Conseil d'administration a approuvé les activités et réalisations du Centre depuis sa onzième session, l'état financier pour 2015, le plan-cadre d'activité du Centre pour 2016-2018 et son plan de travail pour 2016.

D. Examen et révision des statuts du Centre

(Point 7 de l'ordre du jour)

33. Le Conseil d'administration a accepté le texte révisé des statuts du Centre qui était proposé dans le document E/ESCAP/Le CRPAD/GC(12)/3 et y a apporté de nouvelles modifications au cours de la session, telles que figurant à l'annexe I, en vue de sa soumission à la Commission pour approbation à sa soixante-douzième session qui se tiendra en mai 2016:

- a) Supprimer la disposition relative au comité technique du Centre;
- b) Veiller à ce que les membres du Conseil d'administration soient représentés par les ministères d'exécution compétents;
- c) Considérer que le Centre sera financé principalement par des ressources extrabudgétaires;
- d) Garantir que le Centre développe ses capacités d'aider les États membres avec efficacité et efficacité;
- e) Encourager tous les membres et membres associés de la CESAP à verser régulièrement chaque année, à titre volontaire, les contributions nécessaires au fonctionnement du Centre.

E. Date et lieu de la prochaine session du Conseil d'administration

(Point 8 de l'ordre du jour)

34. Le Conseil d'administration a décidé de tenir sa prochaine session à Bogor (Indonésie), à une date qui sera arrêtée ultérieurement.

F. Questions diverses

(Point 9 de l'ordre du jour)

35. Aucune autre question n'a été portée à l'attention du Conseil d'administration.

G. Adoption du rapport
(Point 10 de l'ordre du jour)

36. Le Conseil d'administration était saisi d'une série de projets de recommandations. Les recommandations ont été adoptées. Le Président a fait une déclaration de clôture, remercié les participants et prononcé la clôture de la session.

III. Organisation de la session

A. Ouverture, durée et organisation de la session

37. Le Conseil d'administration du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a tenu sa onzième session à Bangkok (Thaïlande) le 19 février 2016.

38. Le directeur de la Division de l'environnement et du développement a souhaité la bienvenue aux membres du Conseil d'administration. Il a ensuite invité le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP à prononcer l'allocution d'ouverture. Dans ses remarques liminaires, le Secrétaire exécutif adjoint a souligné que le Centre menait des travaux très pertinents dans le contexte des objectifs de développement durable et a exhorté les membres du Conseil d'administration à accroître leurs contributions volontaires pour lui permettre de poursuivre ses activités. Il a déclaré que s'il n'était pas possible de mobiliser suffisamment de contributions volontaires, il faudrait envisager de mettre fin à l'existence du Centre en tant qu'institution régionale indépendante.

39. Dans ses remarques, le Président de la onzième session du Conseil d'administration a remercié tous les représentants des pays membres, les observateurs et autres organisations invitées pour leur participation et leur coopération au cours de l'année écoulée.

B. Participation

40. Ont participé à la session des représentants des membres ci-après du Conseil d'administration: Bangladesh, Cambodge, Fidji, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka et Thaïlande.

41. Des représentants du Japon étaient présents en qualité d'observateurs.

42. Ont participé aux travaux des représentants de l'organisme ci-après des Nations Unies: Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique).

43. Des représentants des organisations ci-après étaient présents: Association des instituts de recherche agricole de l'Asie et du Pacifique et Centre régional de l'Asie du Sud-Est pour les hautes études et la recherche en agriculture (SEARCA).

44. Des représentants du Centre et d'autres représentants de la CESAP ont participé à la session.

C. Élection du Bureau

45. Le Conseil d'administration a élu le Bureau suivant:

Président: M. Inia B. Seruiratu, Ministre, Ministère de l'agriculture, du développement rural et maritime et de la gestion des catastrophes naturelles (Fidji)

Vice-président: Dr. Handewi P. Saliem, Directeur du Centre indonésien d'études politiques et socio-économiques sur l'agriculture, Ministère de l'agriculture (Indonésie)

D. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la session.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Activités et réalisations du Centre depuis la onzième session du Conseil d'administration.
5. Situation administrative et financière du Centre.
6. Domaines d'action proposés du Centre pour 2016.
7. Examen et révision des statuts du Centre.
8. Date et lieu de la prochaine session du Conseil d'administration.
9. Questions diverses.
10. Adoption du rapport.

Annexe I

Texte révisé des statuts du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Statuts du Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en Asie et dans le Pacifique

Création

1. Le Centre régional pour la coordination de la recherche-développement sur les céréales secondaires, légumineuses, racines et tubercules dans les zones tropicales humides de l'Asie et du Pacifique (ci-après dénommé « le CERECES »), créé en avril 1981 par la résolution 174 (XXXIII) de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en date du 29 avril 1977, et ses Statuts adoptés aux termes de la résolution 220 (XXXVIII) de la Commission en date du 1er avril 1982, qui est devenu le Centre pour la réduction de la pauvreté par le développement des cultures secondaires en Asie et dans le Pacifique en mai 2005 par la résolution 60/5 de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique en date du 28 avril 2004, et ses Statuts adoptés aux termes de la résolution 65/4 en date du 29 avril 2009, est maintenu et porte désormais le nom de « Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable en Asie et dans le Pacifique (ci-après dénommé « le CRPAD » ou « le Centre »), doté des présents Statuts.

2. La composition du CRPAD est identique à celle de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (ci-après dénommée « la CESAP » ou « la Commission »).

3. Le Centre a le statut d'organe subsidiaire de la CESAP.

Objectif

4. Le CRPAD a pour objectif de promouvoir chez ses membres un environnement plus favorable à la mise en œuvre de politiques visant à améliorer les conditions de vie des populations rurales pauvres dans les zones défavorisées, et de promouvoir la recherche-développement sur une agriculture durable et résiliente au climat en tant que moyen d'atténuer la pauvreté et d'accroître la sécurité alimentaire dans la région de l'Asie et du Pacifique.

Fonctions

5. Pour atteindre l'objectif précité, le Centre exerce les fonctions suivantes:

a) Coordonner la recherche socioéconomique et la recherche sur les politiques dans le domaine de l'agriculture durable et de la sécurité alimentaire;

b) Constituer des réseaux et partenariats avec d'autres organisations internationales et avec les principaux intervenants;

c) Effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur les tendances et les possibilités quant à l'amélioration de la situation économique des populations rurales;

- d) Recueillir, conditionner et diffuser des renseignements et des informations sur les pratiques performantes en matière de réduction de la pauvreté;
- e) Diffuser des renseignements et de bonnes pratiques concernant les mesures de réduction de la pauvreté;
- f) Former le personnel national, en particulier des scientifiques et des analystes des politiques;
- g) Fournir des services consultatifs.

Statut et organisation

6. Le CRPAD a un Conseil d'administration, (ci-après dénommé « le Conseil »), un Directeur et le personnel voulu.
7. Le CRPAD est situé à Bogor (Indonésie).
8. Les activités du CRPAD sont conformes aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission. Le CRPAD est soumis au Règlement financier, aux règles de gestion financière, et au Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux instructions administratives pertinentes. Le CRPAD communique activement avec le Gouvernement de la République d'Indonésie, le pays hôte, dans un esprit d'ouverture et de transparence.

Conseil d'administration

9. Le Conseil d'administration comprend, respectivement, des représentants des ministères d'exécution pertinents désignés par le Gouvernement indonésien et huit membres et membres associés de la CESAP élus par la Commission. Ces derniers sont élus pour une période de trois ans et rééligibles. Le Secrétaire exécutif de la Commission ou son représentant assiste aux réunions du Conseil.
10. Le Directeur du Centre fait fonction du Secrétaire du Conseil.
11. Les représentants a) d'États non membres du Conseil, b) d'organes et institutions spécialisées des Nations Unies ou organismes apparentés, c) de toute autre organisation que le Conseil juge appropriée, de même que les experts de domaines intéressant le Conseil, peuvent être invités par le Secrétaire exécutif à assister aux réunions du Conseil.
12. Le Conseil se réunit au moins une fois par an et adopte son règlement intérieur. Les sessions du Conseil sont convoquées par le Secrétaire exécutif de la CESAP, qui peut proposer de sa propre initiative des sessions extraordinaires du Conseil, et qui convoque des sessions extraordinaires à la demande de la majorité des membres du Conseil.
13. La majorité des membres du Conseil constitue le quorum.
14. Chaque membre du Conseil dispose d'une voix. Les décisions et recommandations du Conseil sont adoptées par consensus ou, lorsque ce n'est pas possible, à la majorité des membres présents et votants.
15. À chaque session ordinaire, le Conseil élit un président et un vice-président, qui demeurent en fonctions jusqu'à la session ordinaire suivante du Conseil. Le président ou, en son absence, le vice-président, assure la présidence des réunions du Conseil. Si le président n'est pas en

mesure d'exercer ses fonctions pour toute la durée de son mandat, le vice-président fait fonction de président pour la période restant à courir.

16. Le Conseil passe en revue la situation administrative et financière du CRPAD, ainsi que l'exécution de son programme de travail. Le Secrétaire exécutif de la CESAP présente le rapport annuel adopté par le Conseil à la Commission lors de sa session annuelle.

Directeur et personnel

17. Le Directeur et le personnel du Centre font partie du personnel de la CESAP et sont désignés en vertu des règles et instructions administratives appropriées de l'Organisation des Nations Unies. Le Directeur est nommé selon des modalités compatibles avec les règles de l'Organisation des Nations Unies. La vacance du poste de Directeur ayant été annoncée, le Conseil sera invité à désigner des candidats et à formuler des avis, selon qu'il convient. D'autres membres et membres associés de la Commission peuvent également présenter des candidatures pour le poste.

18. Le Directeur rend compte au Secrétaire exécutif de la CESAP de l'administration du CRPAD et de l'exécution de son programme de travail.

18bis. Le Centre s'emploie à développer ses capacités d'aider les États membres avec efficacité et efficacité.

Ressources du Centre

22bis. Conformément à la résolution 71/1 de la CESAP, le Centre et son Conseil d'administration tiennent dûment compte du fait que le CRPAD devrait être principalement financé par des ressources extrabudgétaires.

23. Tous les membres et membres associés de la CESAP devraient être engagés à apporter une contribution annuelle régulière au CRPAD, ce qui est essentiel pour le fonctionnement du Centre. L'Organisation des Nations Unies administre un fonds d'affectation spéciale conjoint auquel ces contributions sont déposées.

24. Le Centre s'emploie à mobiliser des ressources suffisantes à l'appui de ses activités.

25. L'Organisation des Nations Unies gère des fonds d'affectation spéciale distincts pour les contributions volontaires allant aux projets de coopération technique ou autres contributions volontaires extraordinaires destinées aux activités du CRPAD.

26. Les ressources financières du CRPAD sont administrées conformément au règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

Amendements

27. Les amendements aux présents Statuts sont adoptés par la Commission.

Questions non couvertes par les présents Statuts

28. Toute question de procédure non couverte par les présents Statuts ou par le règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration en vertu du

paragraphe 16 des présents Statuts relève des articles pertinents du règlement intérieur de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique.

Entrée en vigueur

29. Les présents Statuts entreront en vigueur à la date de leur adoption par la Commission.

Annexe II**État financier du Centre pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015****Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable**
État financier pour l'année prenant fin le 31 décembre 2015
(en dollars E.-U.)

	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Recettes		
Contributions	669 902	1 596 766
Transfert du Fonds de réserve de la CESAP	-	-
Intérêts créditeurs	638	7 224
	670 541	1 603 990
Moins: Dépenses	869 165	1 517 779
Solde net (déduction faite des dépenses)	(198 624)	86 211
Montant disponible au 1 ^{er} janvier 2015	921 316	835 105
Remboursements aux donateurs	-	-
Solde au 31 décembre 2015	722 692	921 316

Les montants ci-dessus pourraient changer lors des opérations de clôture des comptes à la fin de l'année, qui étaient en cours à l'époque de la publication du présent rapport.

Annexe III

**État financier du Centre pour l'année prenant fin le 31 décembre
2015, par composante de projet**

	<i>Contributions générales: Projet de développement des capacités - Appui institutionnel</i>	<i>Projet de l'Union européenne mené sous l'égide du Centre : Réseau pour le transfert des connaissances sur SATNET Asia^{a/}</i>	<i>Programme de développement économique et social intégré en milieu rural destiné à améliorer les moyens de subsistance dans la zone aride du Myanmar^{b/}</i>	<i>Programme ordinaire de coopération technique des Nations Unies (chapitre 23)</i>	<i>Total</i>
Recettes					
Contributions	104 408 ^{c/}	-	492 673	72 821	669 902
Intérêts créditeurs	310	316	13	-	638
	104 718	316	492 686	72 821	670 541
Moins: dépenses	117 770	307 656	370 918	72 821	869 165
Solde net (déductions faites des dépenses)	(13 052)	(307 340)	121 768	0	(198 624)
Solde au 1 ^{er} janvier 2015	219 864	485 746	215 706	-	921 316
Remboursements aux donateurs	-	-	-	-	-
Solde au 31 décembre 2015	206 812	178 406	337 474	0	722 692

^{a/} Projet mené conjointement par le Centre, le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et la Division du commerce et de l'investissement du secrétariat, sous la direction du Centre.

^{b/} Projet mené conjointement par le Centre, le Centre Asie-Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable, sous la direction du Centre.

^{c/} Voir la page suivante pour le détail des contributions.

Annexe IV

**Contributions en espèces versées au Centre en 2015 au titre de
l'appui institutionnel**

**Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable
Contributions en espèces reçues en 2015 au titre de l'appui institutionnel
(en dollars E.-U.)**

<i>Pays/région</i>	<i>2015</i>	<i>2014</i>
Bangladesh	1 000	1 000
Cambodge	2 000	-
Indonésie	57 381	63 097
Macao (Chine)	3 000	3 000
Malaisie	10 027	10 000
Myanmar	1 000	1 000
Philippines	-	10 500
République de Corée	20 000	20 000
Thaïlande	10 000	10 000
TOTAL	104 408	118 597